

SAINT PERPET, ÉVÊQUE DE TOURS

(461-494)

Fêté le 8 avril

Saint Perpet, sixième évêque de Tours, succéda à saint Eustoche. Originaire de l'Auvergne et d'une famille sénatoriale, ses vertus le désignèrent au clergé et au peuple pour succéder à son oncle. Il fut élu en 461. Cet évêque, un des plus saints et des plus illustres pontifes de l'église de Tours, beaucoup plus noble par sa vie que par sa naissance, sut donner aux membres de Jésus Christ les nombreuses richesses qu'il avait reçues de lui.

Dès la première année de son épiscopat, il réunit un concile à Tours. Trois archevêques et sept évêques y assistèrent. On y traita de la discipline ecclésiastique et on réforma plusieurs abus qui s'étaient introduits dans le clergé. Le second concile qu'il célébra fut celui de Vannes. A cette occasion l'évêché de cette ville fut érigé, et saint Perpet sacra son premier évêque, saint Paternus. Six prélats assistèrent à ce concile, et les évêques du Mans et d'Angers n'ayant pu s'y trouver, on leur envoya les actes et les décrets afin qu'ils les confirmassent de leur autorité. Saint Perpet régla les jeûnes et les vigiles qui devaient se pratiquer dans son Eglise. On jeûnait autrefois dans son diocèse deux fois la semaine, le mercredi et le vendredi, de la Pentecôte à la Nativité de saint Jean-Baptiste, et du mois de septembre à la fête de saint Martin. Depuis la fête de saint Martin jusqu'à Noël, trois fois la semaine. Il y avait alors quelques jours de repos, à cause des solennités de Noël, mais le jeûne recommençait, deux fois la semaine, à la fête de saint Hilaire, le 14 janvier, pour se continuer jusqu'au Carême. Il était d'usage, dans la primitive Eglise, de ne jamais jeûner dans le temps qui s'écoule de Pâques à la Pentecôte. Ces jeûnes si multipliés nous disent assez quelle était la ferveur de nos pères.

Saint Perpet régla aussi les vigiles des fêtes qui se célébraient avec solennité dans les différentes églises qu'il désigna et qui étaient l'église cathédrale, celles de Saint-Martin, de Saint-Pierre, de saint-Jean-Baptiste et de Saint-Lidoire. D'après le catalogue de ces vigiles, qu'a dressé saint Grégoire, nous voyons que l'église de Tours célébrait une fête en l'honneur de la Résurrection de notre Seigneur, le mars, qu'on regardait comme le jour anniversaire de cette résurrection glorieuse. Malgré cela, elle célébrait avec l'Eglise universelle le jour de Pâques.

Ce qui illustra surtout l'épiscopat de saint Perpet fut son amour pour saint Martin et la basilique qu'il fit construire en son honneur. L'église que saint Brice avait élevée, sur le tombeau du saint évêque de Tours, était devenue trop étroite, à cause de l'affluence de pèlerins qui venaient de tous côtés implorer le secours du grand thaumaturge des Gaules. Saint Perpet résolut alors de bâtir un édifice plus vaste et plus digne de la mémoire de saint Martin. Sidoine Apollinaire, qui l'a célébré dans ses vers, dit qu'il était digne de celui en l'honneur duquel on l'avait élevé et de l'évêque dont les vertus rappelaient si bien le Saint qu'il voulait honorer. Il compare cette basilique au temple de Salomon et il dit qu'elle était digne d'être rangée parmi les merveilles de ce monde.

Saint Grégoire nous apprend qu'elle avait cent soixante pieds de longueur sur soixante de large. Sa hauteur jusqu'au plafond était de quarante-cinq pieds. Du côté de l'autel, il y avait trente-deux fenêtres, vingt dans la nef, et quarante et une colonnes. Dans tout l'édifice on comptait cinquante-deux fenêtres, cent vingt colonnes et huit portes, dont trois du côté de l'autel et cinq dans la nef.

Voici ce qu'en disait saint Odon dans un sermon qu'il prononça après le troisième embrasement de ce temple :

« Leur douleur était d'autant plus vive que cette même église avait déjà été brûlée quelque temps auparavant. A la vérité elle avait été réparée avec soin et à très grands frais par son clergé, mais quoique plus belle qu'avant cet incendie, elle l'était beaucoup moins que dans son origine car alors ses murs intérieurs étaient incrustés de marbres différents dont les nuances, tantôt rouges, tantôt blanches, tantôt vertes, produisaient un effet aussi brillant que varié. Sur ses portes dorées on admirait des mosaïques avec les couleurs du saphir. Les toits mêmes étaient recouverts de lames d'étain; on voit encore quelques vestiges de tout cela, et nous avons eu parmi nous des vieillards qui en rendaient témoignage. Ils rapportaient que le sommet de cette église, frappé par les rayons du soleil, présentait l'image d'une montagne d'or et offrait un si merveilleux coup d'oeil à ceux qui le contemplaient que l'on y reconnaissait en quelque sorte tout l'éclat et la gloire de saint Martin. Les anciens architectes avaient voulu

que ses galeries fussent construites en arceaux voûtés, parce que ce temple, quelque vaste qu'il fût, était encore trop peu spacieux pour contenir tout le peuple qui s'y précipitait en si grand nombre, que sans le vouloir, la foule, en se pressant, ébranlait la partie inférieure du chœur, ainsi que les petites portes. Pieuse violence qui, je crois, n'en est pas moins agréable à saint Martin, imitant en cela l'exemple de son divin Maître qui aimait à être suivi par la multitude. Les couleurs variées de ce temple, les saphirs de ses vitraux, les lames d'or dont il était décoré, offraient aux regards le plus agréable spectacle, etc.»

La construction de cette belle basilique fut achevée vers l'an 491 : elle avait exigé de vingt à vingt-deux ans de travail. Sa consécration se fit avec une grande solennité; saint Perpet y avait invité un grand nombre d'évêques et de religieux. Ils s'étaient préparés à cette solennité par des jeûnes et des prières. Tout le peuple était réuni, lorsque saint Perpet se rendit au lieu de la sépulture de saint Martin lui-même; il donna le premier coup de pioche pour exhumer le précieux corps. Mais un obstacle inattendu les obligea de différer la cérémonie. Il fut impossible de remuer le cercueil et on ne put le changer de place. Un jeune clerc, voyant que tous les efforts étaient inutiles, dit alors : «Pourquoi perdre courage, dans deux jours nous célébrerons l'anniversaire de la consécration épiscopale de saint Martin. Peut-être veut-il vous témoigner par sa résistance qu'il désire qu'on attende ce jour».

On se rendit à cet avis, et les évêques se remirent en prières. Deux jours après, ils tentèrent de nouveau, mais inutilement, la translation du saint évêque. Devant une pareille résistance les prélats étaient disposés à abandonner leur projet, lorsqu'un vieillard, revêtu du costume d'abbé, s'approcha et leur dit : «Ne voyez-vous pas que saint Martin est prêt à vous aider ?» Et en disant ces paroles, il jette à terre son manteau et, de ses mains, soulève, sans aucun effort, le corps du Bienheureux, qui fut solennellement porté dans le sanctuaire du nouvel édifice. Il fut déposé sous l'unique autel, dans l'abside, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui le riche ciborium.

La cérémonie de la dédicace de la basilique étant achevée, on chercha partout le vieillard qui avait apporté un secours si efficace et si opportun mais il fut impossible de le trouver. Personne cependant ne l'avait vu sortir de la basilique. «On petit croire, disait l'ancienne liturgie de Tours, que Dieu a voulu honorer la translation du bienheureux Martin, son serviteur, par l'assistance d'un ange.

De nombreux miracles s'opérèrent au tombeau de saint Martin, et depuis ce temps le nom de saint Perpet se trouva désormais uni à toutes les gloires de cette splendide basilique.

Saint Perpet ne s'en tint pas à la construction de cette église. Il utilisa la voûte élégante qui ornait la basilique élevée par saint Brice sur le tombeau de saint Martin, en l'adaptant à l'église qu'il érigea en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul. Les églises de Saint-Laurent de Montlouis, d'Esvres, de Barrou, de Ballan, de Vernou, le reconnaissent aussi pour leur fondateur.

De là vient qu'on représente le saint évêque de Tours avec un édifice sacré sur la main; ce symbole revenait de droit à un des plus grands bâtisseurs d'églises qui aient jamais été.

Il mourut au mois de décembre en l'année 494, après trente ans d'un laborieux et fécond épiscopat. Ses jours, dit-on, furent avancés par le chagrin qu'il ressentit de voir, sous Alaric, les Goths s'emparer de la Touraine et y répandre l'arianisme. Il fut enseveli près du tombeau de saint Martin, afin que son corps ne fut point séparé de celui auquel il avait été uni, de cœur, pendant sa vie, et que sa tombe fût proche du Pontife dont il avait mérité d'être, au ciel, le concitoyen

L'Eglise de Tours n'a plus la consolation de posséder des reliques du saint évêque. Saint Perpet aima les pauvres, son clergé et son église, d'un ardent amour, comme on le verra dans le testament qu'il écrivit quatorze ans avant sa mort et dont nous donnons ici la traduction :

«Au nom de Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

Moi, Perpet, pécheur, prêtre de l'église de Tours, je n'ai pas voulu partir de ce monde, sans laisser un testament, de peur que les pauvres ne fussent frustrés des biens dont la bonté du ciel m'a libéralement et affectueusement doté, sans aucun mérite de ma part, et de peur, ce qu'à Dieu ne plaise, que les biens d'un prêtre ne passent à d'autres familles qu'à mon église.

Je donne et lègue à tous les prêtres, diacres et clercs de mon Eglise la paix de notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il !

Confirmez, Seigneur, le bien que vous avez vous-même fait en nous ! Qu'ils ne connaissent jamais les schismes ! qu'ils demeurent fermes dans leur foi ! Que celui qui aura fidèlement suivi l'Evangile soit comblé de toutes les bénédictions du ciel par Jésus Christ. Ainsi soit-il !

Que le Seigneur Jésus perde l'impie du souffle de sa bouche ! Ainsi soit-il ainsi soit-il ! Paix soit à l'Eglise ! Paix soit au peuple, à la ville et à la campagne, de par notre Dieu et Père du Seigneur Jésus Christ. Ainsi soit-il ! Venez, Seigneur, et veuillez ne plus différer. Ainsi soit-il !

Je vous permets, à vous, prêtres, diacres et clercs de mon Eglise, d'ensevelir mon corps en tel lieu qu'il vous plaira, avec le conseil du comte Agilon. Je sais que mon Rédempteur est vivant et que je verrai dans ma chair mon Sauveur. Ainsi soit-il ! Toutefois, si vous voulez m'accorder, malgré mon indignité, la grâce que je vous demande humblement, vous m'ensevelirez aux pieds de saint Martin, pour y attendre le jour du jugement. Vous en ferez ce qu'il vous plaira, Je laisse cela à votre choix. Je veux, j'ordonne et je tiens pour bien fait ce que vous aurez décidé, mes seigneurs et mes frères.

Premièrement donc, moi, Perpet, je veux et j'ordonne que tous les hommes et femmes qui sont serfs, au village de Savonnières et que j'ai achetés de mon argent, soient affranchis et mis en liberté aussi bien que les serviteurs de mon église que je n'aurai pas affranchis au jour de mon décès, à condition néanmoins que, dans cette liberté, ils serviront mon église pendant leur vie, mais sans aucun engagement de servitude pour leurs héritiers.

Je donne aussi à mon église le champ que le nommé Oligeaire m'a vendu à Savonnières, avec l'étang, les moulins sur le Cher près dudit village, ainsi que les pacages et prairies.

Je lègue et donne pareillement à mon église la métairie de Berthenay, – avec le bois et les rentes, qui m'a été vendue par Daniel, diacre, à condition que les revenus seront consacrés à l'achat de l'huile pour entretenir le luminaire qui sera toujours au tombeau de saint Martin; si on ne satisfait point à cette condition, et si mon intention n'est pas exécutée, je veux, j'ordonne et je commande que cette terre de Berthenay, avec toutes ses dépendances, retourne à mes héritier ! que je vais désigner.

Tout ce qui me sera du au jour de mon décès, en quel lieu et par quelque personne que ce soit, je le donne et lègue à ceux qui le devront. Je veux et j'entends que personne ne prétende exiger ce que je leur remets par ces présentes.

Je donne et lègue à vous, Eufrône,¹ mon bien-aimé frère et collègue dans l'épiscopat, mon reliquaire d'argent garni de plusieurs reliques de Saints, c'est-à-dire, celui que j'avais coutume de porter, car pour l'autre qui est doré et qui est dans mon cabinet, je le donne et lègue à mon église, avec deux calices d'or et une croix d'or qui a été faite par Maubouin; de plus je donne et lègue à la même église tous mes livres, excepté le livre des Evangiles que saint Hilaire, évêque de Poitiers, a écrit de sa propre main: celui-là c'est à vous, Eufrône, mon très cher frère et collègue, que je le donne, avec le susdit reliquaire. Souvenez-vous de moi. Ainsi soit-il !

Je donne et lègue à l'église de Saint-Denis d'Amboise un calice d'argent et une croix, également d'argent, dont l'un des bras contient une relique de saint Denis.

Je donne et lègue aussi à l'église de Preuilly un calice d'argent avec les burettes d'argent.

Je donne à Amalarius, curé dudit lieu, une chape commune de soie, un tabernacle et une colombe d'argent pour servir de reposoire, a moins que mon église n'aimât mieux donner à Amalarius celle dont elle se sert et retenir la mienne. Je permets, je veux et j'entends que mon église ait le choix.

Je donne et lègue à ma sœur Fidie-Julie-Perpétue une petite croix d'or, guillochée, dans laquelle sont des reliques de notre Seigneur. Je la prie néanmoins instamment que si, par disposition divine, elle venait à mourir avant Dadolène, vierge de mon église, de la laisser en sa possession. Je te prie aussi, ma chère soeur Dadolène, en mourant, de la donner à telle église qu'il te plaira pour éviter qu'elle ne vienne au pouvoir de quelqu'un qui en serait indigne. Si, au contraire, ma chère sœur Fidie-Julie-Perpétue, il arrivait que Dadolène vint à mourir avant toi, je veux pareillement qu'il te soit libre d'en disposer en faveur de telle église qu'il te plaira. Souviens- toi de moi, ma bien-aimée soeur. Ainsi soit-il

Quant à vous, mon très-cher comte Agilon, en considération des bons offices que vous avez rendus à mon église et aux pauvres, mes enfants, et pour vous engager à les protéger par la suite aussi efficacement que vous l'avez fait jusqu'ici, je vous donne et lègue mon cheval de parade, avec un mulet, à votre choix. Mon très cher fils, souvenez-vous de moi. Ainsi soit-il.

¹ Cet Eufrône était évêque d'Autun. Il était très lié avec saint Perpet auquel il envoya une grande quantité de marbre blanc pour décorer le tombeau et la basilique de Saint-Martin.

Je lègue et donne à l'église de Saint-Pierre les tapisseries que je lui ai souvent prêtées pour la fête de son patron.

Et vous, mon frère et très cher collègue, à qui Dieu confiera, après ma mort, le gouvernement de cette église, aujourd'hui la mienne et la votre alors, ou plutôt, ni la mienne, ni la vôtre, mais celle de Jésus Christ, je vous donne tout ce qu'il vous plaira de choisir parmi ceux de mes meubles qui sont à l'usage d'un évêque, dans ma chambre ou dans la sacristie qui la joint. Si vous n'en voulez pas, ils appartiendront aux héritiers que j'ai institués. Ne rétablissez jamais dans le rang dont ils ont été justement déchus, le prêtre-curé de Maillé, ni celui d'Orbigny. Je veux bien cependant qu'ils aient une pension sur une partie de mes revenus de Preslay, et je vous laisse la jouissance du reste, avec la portion viagère que je leur fais, quand ils seront morts; et après votre décès, je les donne et lègue à mon Église. Mais vous aussi, mon très cher frère et collègue, aimez, aidez de votre exemple, prévenez de votre bienveillance, les prêtres, diacres, clercs et vierges qui sont les miens et qui seront les vôtres. Faites-leur voir qu'ils sont vos enfants et non vos esclaves que vous êtes leur père et non leur maître. Je vous en prie, je le veux et je l'ordonne.

Pour vous, qui faites partie de moi-même, mes frères bien-aimés, ma couronne, ma joie, mes seigneurs, mes enfants, pauvres de Jésus Christ, indigents, mendiants, malades, orphelins, veuves, vous tous, dis-je, je vous fais et constitue mes héritiers. Je veux que vous me succédiez dans tous les biens que je possède, soit en champs, pâturages, prés, bois, vignes, maisons, jardins, eaux et moulins, soit en or, argent, vêtements et généralement dans toutes les choses dont il sera constant que je n'aurai pas disposé, et, afin que le tout soit prudemment administré, je veux que, immédiatement après ma mort et le plus diligemment possible, on fasse distraction de ces biens pour être vendus et convertis en argent dont il sera fait trois parts. Deux de ces parts seront distribuées aux pauvres par l'entremise du prêtre Agrarius et du comte Agilon, et la troisième sera répartie entre les veuves et pauvres femmes, au gré et par les soins de la vierge Dadolène. Telle est ma volonté, ma prière et mon désir.

Moi, Perpet, j'ai relu et signé ce testament écrit de ma propre main, aux calendes de mai, l'an du post-consulat de Léon le jeune, Auguste.²

Vous, mon fils, Delmatius gardez-le chez vous en dépôt, pour l'ouvrir et le lire devant le comte Agilon et en présence de mes frères, prêtres, diacres et clercs, avec un double pareillement écrit de ma main, dont j'ai fait Dadotene dépositaire.

An nom du Seigneur, je le veux ainsi, j'en conjure et je l'ordonne. Que le tout soit donc tenu pour stable et approuvé.

Bénissez-moi, Seigneur. Venez, Jésus Christ. Moi, Perpet, en votre nom. Amen».

tiré de : Les Petits Bollandistes; Vies des saints tome 4

² Le 1^{er} mai 475